



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de
l'interministérialité et du
développement durable
Bureau des ICPE et de la
protection du patrimoine

Arrêté DIDD-2010 n° 372

Schéma d'aménagement et de gestion
des eaux du bassin versant de l'Oudon.

Commission locale de l'eau

Modificatif

A R R Ê T É
le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-4 et R 212-29, R 212-30 et R 212-31 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral (Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Loire-Atlantique) D3-97 n° 723 du 31 juillet 1997 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Oudon ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-97 n° 1119 du 3 décembre 1997 modifié portant création de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Oudon ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 185 du 1er avril 2010 portant renouvellement de la composition de ladite commission ;

Vu les propositions des assemblées délibérantes des conseils régionaux des Pays de la Loire et de Bretagne en date des 23 avril et 11 juin 2010 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

Arrête :

Art. 1^{er} : Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la commission locale de l'eau dont la composition est fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 185 du 1er avril 2010 susvisé est ainsi complété :

Conseil régional de Bretagne :

Mme Marie-Pierre ROUGER

Conseil régional des Pays de la Loire :

M. Jean-Noël GAULTIER

Art. 2 : Les autres dispositions dudit arrêté sont inchangées.

Art. 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et de la Mayenne et mis en ligne sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr .

Fait à ANGERS, le 02 JUIL 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général de la Préfecture



Alain ROUSSEAU